



## MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE

À TOUS LES CONTRIBUABLES

# AVIS PUBLIC

### VENTE DE MATÉRIEL APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

Veillez prendre note que tout matériel vendu par la municipalité doit être affiché publiquement avant d'être vendu à quiconque. Seul le *Conseil municipal* est autorisé à décider quel matériel sera vendu, à quel prix et à qui. Des avis publics sont émis lorsqu'il y a disponibilité de matériel à vendre et ce matériel usagé est vendu selon les conditions décrétées par le *Conseil municipal* seulement. Aucun conseiller municipal ni le maire ne sont autorisés à vendre, de leur propre chef et à quiconque, des biens appartenant à la municipalité sans suivre les procédures légales. Si un citoyen est intéressé à acquérir un bien appartenant à la municipalité qui n'a pas été affiché publiquement, il doit obligatoirement en faire la demande écrite. La municipalité procédera alors à son affichage et suivra la procédure.

#### MATÉRIEL DISPONIBLE :

Le matériel suivant, appartenant à la municipalité, provenant du garage municipal et de l'aréna, est mis en vente (avec prix de départ fixe indiqué entre parenthèses) soit :

- Un camion 10 roues avec benne de marque Ford de l'année 1996 (7 000 \$);
- Un tracteur à pelouse de marque Club Cadet de l'année 2010 (300 \$);
- Un balai mécanique de 7 pieds de large par 3 pieds de long (100 \$);
- Une remorque de 1 essieu de 4 pieds de large par 8 pieds de long de l'année 2000 (150 \$);
- Quatre (4) chenilles de VTT (2 500 \$ le lot);
- Tuyaux de ponceaux :
  - 2 de 6 pi. long X 18 po. diamètre (25 \$ chacun);
  - 2 de 6 pi. long X 16 po. diamètre (20 \$ chacun);
- Deux ailes de côté de niveleuse : 8 pi. long X 2 pi. large au début de l'aile et 3 pi. large à l'extrémité (100 \$ chacune);
- Compresseur réfrigérant (3 000 \$).

La municipalité procédera par « *encan silencieux* » à partir du jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018, 16 heures. Les personnes intéressées devront venir déposer leur offre au bureau municipal aux heures d'ouverture du bureau soit de 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h, du lundi au vendredi.

Le matériel sera vendu au plus offrant et aucune offre en dessous des prix de départ ne sera considérée.

DONNÉ À PALMAROLLE CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2018

CAROLE SAMSON, DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉE, CAROLE SAMSON, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À PALMAROLLE, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2018, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2018.

CAROLE SAMSON, DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

